

Séance du Conseil Municipal du 09 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le 09 juillet à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAINT-JEAN-LA-POTERIE, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PIERRE, Maire de la Commune.

La séance a été publique.

Date de la convocation : 2 juillet 2015.

PRESENTS : MM PIERRE M, EUZENAT A, Mmes GLET J, DEVILLERS B, MM MEUNIER PV, BEHAGLE G, Mmes LE CORRE L, MAIGNANT M, FOURNEL H, MM LUMEAU D, GAUTIER B, GRANDZINSKI M, Mme PRIOUL S, MM DROUIN R, BRUNET F.

ABSENTS : Mme GIRARD-CABOURG C, M HERVE JL, Mme ROZIC T, Mme GUILLO K.

POUVOIRS : Mme GIRARD-CABOURG C à M GAUTIER B, Mme ROZIC T à Mme DEVILLERS B.

SECRETAIRE : Mme PRIOUL S.

Conseillers en exercice : 19

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 11 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

Présentation de la politique culturelle de la Communauté de Communes du Pays de Redon par Mme Alice HAUGOMAT :

- projet culturel de territoire
- Pôle culturel : médiathèque ; conservatoire ; théâtre

1/ Réévaluation du coût de fonctionnement par élève à l'école publique.

Monsieur le Maire propose la réévaluation du coût de fonctionnement par élève à l'école publique par l'application d'un taux indexé sur l'indice des prix à la consommation ensemble des ménages égal à + 0.1% pour l'année 2014.

Le coût par élève serait donc pour 2014 de :

- Maternelle : 894.49 €
- Élémentaire : 465.84 €

Ces coûts seront facturés en 2015 aux communes dont les élèves fréquentent l'école publique de A à Z et l'école privée Saint-Joseph selon les conventions en vigueur.

Accord à l'unanimité.

2/ Approbation convention SMGSNBVO pour l'aménagement du sentier d'interprétation du Gaffre.

Madame GLET présente la convention entre la commune et le Syndicat Mixte du Grand site Naturel de la Basse Vallée de l'Oust relative à l'aménagement du sentier d'interprétation du Gaffre. Le coût des travaux est estimé à 19 769.64 €, financés par le Syndicat, des subventions départementale, régionale, voire de fondations, ainsi que par une participation communale complémentaire si nécessaire.

3/ Rapport sur le prix et la qualité du service du Service Public de Production et Transport d'Eau Potable.

Monsieur le Maire présente le rapport 2014 sur le prix et la qualité du service public de production et transport d'eau potable adopté le 26 juin 2015 par le comité syndical de l'Eau du Morbihan. Ce rapport est consultable en mairie.

4/ Rapport sur le prix et la qualité du service du Service Public de Distribution d'Eau Potable.

Monsieur le Maire présente le rapport 2014 sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable adopté le 26 juin 2015 par le comité syndical de l'Eau du Morbihan. Ce rapport est consultable en mairie.

7/ Compte rendu des délégués aux diverses structures intercommunales.

Les délégués font le compte rendu des différentes réunions auxquelles ils ont assisté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **22h45**.



Le Maire,

Michel PIERRE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Il informe que les présentes délibérations pourront faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.

Publié le 10/09/2015.